

Comptabilité - Exercice 1991 - Transferts de crédits

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser les transferts à intervenir en dépenses d'investissement.

Ces opérations qui sont sans incidence sur la masse des dotations budgétaires de la commune, sont regroupées dans le tableau ci-après :

Section d'investissement - Demandes de transferts de crédits

Montant	Imputation initiale	Libellés	Imputation nouvelle	Libellés
		BUDGET PRINCIPAL - DÉPENSES		
58 300 900	0 2147 89018 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services Administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Équipement informatique de gestion - Informatique	900 0 2147 89020 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services Administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Cartographie - Informatique
5 000 900	0 2147 89020 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services Administratifs - Autre matériel, outillage et mobilier - Cartographie - Informatique	900 0 132 89020 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services Administratifs - Frais détudes ou de recherches - Cartographie - Informatique
3 811 901	12 233 89040 30900	Voirie - Éclairage public et signalisation - Travaux de voies et réseaux - Extension et modernisation du réseau éclairage - Électricité	908 0 235 89038 30100	Urbanisme et habitat - Urbanisme - Opérations d'aménagement - Autres travaux communaux - Actions à caractère social sur autres quartiers - Urbanisme
20 000 940	241 662 00300	Relations Publiques - Autres actions d'information - Impressions, reliures et autres prestations de service - Communication	900 0 132 90037 10100	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs - Services Administratifs - Frais détudes ou de recherches - Matériel d'imprimerie, composition et mise en page - Informatique
175 000 901	10 210 00501 30400	Voirie - Voirie proprement dite - Terrains - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Service Foncier	901 10 212 00501 30400	Voirie - Voirie proprement dite - Bâtiments - Domaine de l'urbanisme et de l'action foncière - Service Foncier

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, autorise les transferts proposés.